

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n° 86 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».

Semaine du 20 au 26 novembre 2017



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 26 novembre 2017, au moins 464 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0. INTRODUCTION</i>	4
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	<i>4</i>
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	<i>4</i>
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE ET DES POLICIERS</i>	<i>4</i>
<i>I.1.2. DES CADAVRES RETROUVES DANS LA BROUSSE ET /OU DANS DES RIVIERES</i>	<i>4</i>
<i>I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES ADMINISTRATIFS, DES POLICIERS ET</i> <i>DES IMBONERAKURE</i>	<i>5</i>
<i>I.3. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR,</i> <i>DES POLICIERS ET DES ADMINISTRATIFS</i>	<i>6</i>
<i>II. DES CAS DE VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE</i>	<i>8</i>
<i>III. AUTRES FAITS RAPPORTES</i>	<i>9</i>
<i>IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	<i>11</i>

SIGLES ET ABREVIATIONS

BSR : Bureau Spécial de Recherche

CDS : Centre de Santé

CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie

CPI : Cour Pénale Internationale

ECOFO : Ecole Fondamentale

FAB : Forces Armées Burundaises

FNL : Front National de Libération

FRODEBU : Front pour la Démocratie au Burundi

FROLINA : Front pour la Libération Nationale

PJ : Police Judiciaire

RANAC : Rassemblement National pour le Changement

RDC : République Démocratique du Congo

SNR : Service National de Renseignement

TGI : Tribunal de Grande Instance

VBG : Violence Basée sur le Genre

VIH/Sida : Virus d'Immunodéficience Humaine/Sida

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 6 personnes tuées dont 3 cadavres, 12 torturées, 48 arrêtées arbitrairement et 4 victimes des VBG.

Le phénomène de cadavres continue à se manifester dans plusieurs endroits du pays et aucune enquête n'est diligentée, ce qui est très inquiétant.

Des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir, des agents du SNR, des policiers ainsi que des administratifs sont pointés du doigt comme étant les auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'assassinat, de torture et d'arrestation arbitraire dont sont victimes des présumés opposants du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Le bulletin s'insurge contre l'impunité des crimes qui est accordée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.

Ce bulletin émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit du Gouvernement du Burundi pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE ET DES POLICIERS

Trois personnes tuées en commune Buganda, province Cibitoke

En date du 24 novembre 2017, trois personnes non identifiées incarcérées au cachot du poste de police en commune Buganda, province Cibitoke, ont été tuées par un jeune Imbonerakure connu sous le sobriquet de Mavubi, Deo le responsable des démobilisés de la province Cibitoke et le Decorps du commissariat de police à Cibitoke. Selon nos sources, les cadavres ont été transportés par un véhicule du TGI Cibitoke saisi de force et ont été enterrés dans une fosse commune sur la colline Rukana, commune Rugombo. Selon les mêmes sources, des jeunes Imbonerakure font des entraînements paramilitaires sur cette colline.

I.1.2. DES CADAVRES RETROUVES DANS LA BROUSSE ET/OU DANS DES RIVIERES

Un cadavre découvert en zone urbaine de Buterere, Mairie de Bujumbura

En date du 26 novembre 2017, un corps sans vie d'une fille non identifiée qui serait morte fracassée à l'aide d'une grosse pierre a été retrouvé au quartier Kiyange I appelé quartier Miroir

sur la route qui mène vers l'aéroport, zone urbaine de Buterere, commune Ntakangwa, Mairie de Bujumbura. Les mobiles de son assassinat restent inconnus.

Un corps sans vie repêché en commune et province Kayanza

En date du 24 novembre 2017, le matin, un corps sans vie d'un enfant d'une année et demie a été repêché dans la rivière Kayave, sous-colline Taba, colline Ryirengeye, zone Kabuye, commune et province Kayanza. Des sources sur place indiquent que l'enfant avait été noyé par sa mère la veille. La mère, Philomène Nshimirimana, une femme âgée de 30 ans, divorcée lorsqu'elle était enceinte de 6 mois, a accepté le crime disant qu'elle était incapable de nourrir son enfant. Elle a été conduite au cachot de la police à Kayanza.

Un cadavre retrouvé en commune et province Makamba

En date du 24 novembre 2017, un corps sans vie de Serges Ndikumagenge, originaire de la colline Mudahandwa, commune et province Bururi, retraité ex-FAB, commerçant, a été découvert dans son bistrot de bière locale au quartier Makamba II, du chef-lieu de la province Makamba. Selon des sources sur place, la porte était ouverte au moment du macabre découvert et son corps allongé sur le sol. Une somme d'argent non connue aurait été volée. Le corps de la victime a été conduit à la morgue de l'hôpital Makamba.

1.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES ADMINISTRATIFS, DES POLICIERS ET DES IMBONERAKURE

Une personne torturée en commune et province Rumonge

En date du 20 novembre 2017, Raphaël Nyandwi, sous-chef de colline et en même temps chef du village des rapatriés du Busebwa II de la zone Gatete, commune et province Rumonge, responsable des jeunes Imbonerakure dans ce village, a tabassé une femme prénommée Colette connue sous le sobriquet de Malan meri, membre du parti FROLINA. Colette a porté plainte contre ce sous-chef de colline mais elle n'a eu que 50.000fbu pour aller se faire soigner. Ce responsable administratif n'a pas été inquiété. Il y avait eu une dispute entre Colette et une autre femme du parti au pouvoir CNDD-FDD mais seule Colette a été tabassée.

Une personne torturée en commune Buhiga, province Karusi

En date du 21 novembre 2017, vers 18 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karusi, un nommé Mugisha, originaire de la colline Mwoya, zone et commune Buhiga, province Karusi, a été tabassé par trois Imbonerakure, dont Nizigiyimana Issa, Asmani et Kezakimana, l'accusant d'être membre du parti FNL aile d'Agathon Rwaswa. Mugisha est parvenu à leur échapper et l'un des Imbonerakure, Asmani, s'est énervé car il voulait qu'on le tabasse sévèrement.

Une personne torturée en commune Kibago, province Makamba

En date du 22 novembre 2017, vers 21 heures, le nommé Niyonkuru, représentant des jeunes Imbonerakure sur la colline Jimbi, a été tabassé et emprisonné par le commissaire communal Jean Bosco Hatungimana. Selon des sources sur place, il a été victime d'un rapport qu'il aurait donné aux chefs hiérarchiques de ce commissaire qui ne l'a pas plu. Cet Imbonerakure a été grièvement blessé au niveau du visage et conduit au poste de police Kibago de la province Makamba. Toutefois, il a eu la permission de se faire soigner au CDS Jimbi.

Deux personnes torturées en commune et province Kirundo

En date du 24 novembre 2017, Alphonse Nyabuyoya, âgé de 41 ans et son épouse Marie de la colline et zone Gikuyo commune et province Kirundo ont été tabassées par des Imbonerakure de la même colline sous la supervision du chef de colline du nom de Nyamurundi Jean Bosco. Selon des sources sur place, Alphonse Nyabuyoya et son épouse Marie ont été acheminés chez eux à vélo et ont été refusés de se faire soigner pour éviter de dénoncer les auteurs.

Six personnes torturées en commune Buhiga, province Karusi

En date du 20 novembre 2017, six personnes membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, Dieudonné Ndayiziga, Aimé Ndikumagenge, Firoz Hakizimana, Abdul Niyonkuru, Jean Claude Irakoze et Onésime Bitangimana, incarcérés au cachot de la commune Buhiga, accusées d'insurrection, ont été torturées par le chef de zone Buhiga, Phocas Sindaruhuka, aidé par les policiers. Selon des sources sur place, ces détenus n'ont pas été enregistrés dans le registre des détenus. Leurs familles craignent leur disparition. Selon les mêmes sources, ces détenus ont été arrêtés après avoir dénoncé des Imbonerakure qui violaient des filles.

Une personne torturée en zone Nyakabiga, commune Mukaza, Mairie de Bujumbura

En date du 22 novembre 2017, Jean Berchmans Nduwayo a été tabassé par trois Imbonerakure dont Arnaud Riyazimana connu sous le sobriquet de Business, Innocent Nshimirimana surnommé Madara et Niyonkuru connu sous le sobriquet de Ben au quartier Nyakabiga III au moment où il rentrait chez lui. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure avaient arrêté une personne à son passage sur la 9^{ème} avenue et quand Jean Berchmans s'approchait d'eux pour s'enquérir de la situation, il a été tabassé. Les mêmes sources ajoutent que ces Imbonerakure ont pris le large mais Arnaud Riyazimana a été arrêté par la police pour des raisons d'enquête. Jean Berchmans Nduwayo demande d'être soigné étant donné que sa santé est dans un état critique.

1.3.DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR, DES POLICIERS ET DES ADMINISTRATIFS

Une personne arrêtée en commune Buhiga, province Karusi

En date du 21 novembre 2017, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karusi, un pasteur de l'église New Life Church, Eddy Bukeyenzeza a été arrêté et conduit par le véhicule du commissaire provincial convoyé par le chef de zone Buhiga, Phocas Sindaruhuka. Il a été

incarcéré au cachot du commissariat de police de Karusi. Selon nos sources, il a été accusé de gérer beaucoup d'argent en provenance d'Amérique et l'administration ne voit pas les réalisations de cette confession religieuse. En date du 24 novembre 2017, il a été transféré au BSR à Bujumbura mais il a été relâché le lendemain.

Trente-six personnes arrêtées en commune et province Rumonge

En date 26 novembre 2017, cinq hommes, six femmes, deux jeunes gens et vingt-deux enfants, tous originaires de la zone Kizuka, commune et province Rumonge, ont été arrêtés et conduits au bureau de la commune Rumonge par des policiers au centre urbain de Rumonge. Selon des sources sur place, ces personnes se rendaient en RDC pour des travaux champêtres. Des sources policières soupçonnent un mouvement de la population qui tente de fuir le pays pour des raisons non fondées. Le chef du ménage qui les avait hébergés a été lui aussi arrêté pour des raisons d'enquêtes. L'administration aurait déjà décidé de les faire retourner chez eux après les enquêtes.

Cinq personnes arrêtés en commune Vumbi, province Kirundo

En date du 24 novembre 2017, cinq personnes dont Edouard, âgé de 53 ans, membre du parti CNDD-FDD depuis 2010, greffier au tribunal de résidence de la commune Vumbi, accusé de transférer par mégarde le messages contre le président Nkurunziza dans son groupe des promotionnel ; Ciza, enseignant, vendeur des unités après le service au marché de Gasura, accusé de transférer les émissions Humura et Inzamba dans plus de 5 groupes whatsapp ; Diomède, âgé de 25 ans, originaire de la colline Gahe, zone Bukuba accusé de rentrer du Rwanda le 23 novembre 2017 et deux autres Imbonerakure de Gasura non encore identifiés ont été arrêtées. Selon des sources sur place, tous ces personnes ont été arrêtées par le responsable provincial du SNR à Gasura, commune Vumbi, province Kirundo. Ils ont été conduites au cachot du SNR de Kirundo précisent nos sources.

Une personne arrêtée en commune Butihinda, province Muyinga

En date du 23 novembre 2017, Balthazar Misigaro, représentant communal du FRODEBU Nyakuri en commune Butihinda et membre du conseil communal, a été placé en détention par le procureur de la République en province Muyinga, Vincent Witonze. Il est poursuivi pour outrage au chef de l'État. Des sources sur place indiquent qu'il est victime de son appartenance politique. Selon les mêmes sources, il a été forcé maintes fois d'adhérer au parti au pouvoir et il a refusé. Il avait été arrêté le 18 novembre 2017 par le responsable du SNR à Butihinda, Philippe Rwaswa.

Une personne arrêtée en commune Gisagara, province Cankuzo

Dans la nuit du 22 au 23 novembre 2017, sur la colline Muzire, zone Camazi, commune Gisagara, province Cankuzo, une nommée Naminani, a été arrêtée et incarcérée au cachot de police de cette commune, accusée de la sorcellerie, selon des sources sur place.

Une personne arrêtée en commune et province Gitega

En date du 21 novembre 2017, au quartier Musinzira, commune et province Gitega, Nestor Nibitanga, ex représentant de l'APRODH au centre-Est du pays, a été arrêté par le commissaire provincial de la police ainsi que le chef du SNR à Gitega, accusé d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat. Ils venaient d'opérer une fouille perquisition à son domicile, son ordinateur portable et son téléphone ont été confisqués. Selon nos sources, il a été vu pour la dernière fois en date du 23 novembre 2017 dans un des cachots du SNR à Bujumbura.

Trois personnes arrêtées en commune Buganda, province Cibitoke

En date du 22 novembre 2017, les prénommés Aloys, Dieudonné et Elie originaires de la colline Kirekura 14^{ème} transversale, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural ont été arrêtés en zone Ndava, commune Buganda, province Cibitoke, sur l'ordre du chef de zone Ndava, Jean Claude. Selon nos sources, ils ont été conduits au cachot de la zone Ndava en date du 23 novembre 2017, puis transférés au cachot de la commune Buganda mais sont introuvables. Selon les mêmes sources, ces personnes avaient fui les Imbonerakure de la colline Kirekura, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural.

II. DES CAS DE VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE

Une personne violée en commune Nyabikere, province Karusi

En date du 23 novembre 2017, sur la colline Ngugo, zone Maramvya, commune Nyabikere, province Karusi, une fille du nom de D. âgée de 13 ans, élève de la 5^{ème} année primaire a été violée par un homme du nom de Bugari. Selon nos sources sur place, l'auteur de ce crime a été arrêté et incarcéré au cachot de la commune Nyabikere.

Une personne violée en commune et province Makamba

Une information parvenue à notre rédaction en date du 20 novembre 2017 indique qu'en date du 19 novembre 2017 F.N, âgée de 16 ans, a été violée par un Imbonerakure du nom de Fabien Niyogakiza. Ce dernier a des liens de parenté avec le président du sénat Réverien Ndikuriyo et le procureur de la République aurait tenté sa libération depuis le début de l'instruction du dossier devant l'officier de la P.J. Selon des sources sur places, des tractations sont en cours pour libérer cet Imbonerakure. À l'hôpital, les infirmiers confirment les faits. Ils déplorent aussi l'état de santé de la mineure. Elle a subi une transfusion, deux troussees de sang pour la réanimer.

Deux personnes violées en commune Kayokwe , province Mwaro

En date du 22 novembre 2017, sur la colline Rutryazo, commune Kayokwe, province Mwaro, deux enfants ont été violés par leur grand-père du nom d'Augustin Gahungu de plus de 60ans. Selon des sources sur place, ces deux fillettes, l'une âgée de 6 ans et l'autre âgée de 7 ans avaient l'habitude d'accompagner régulièrement leur grand-père pour garder les vaches, ce qui a été une bonne occasion pour les violer. Ces deux enfants ont dévoilé le viol à leurs mères et il y a eu une alerte générale sur la colline pour dénoncer ce crime. Le présumé auteur a été conduit au cachot de police à Mwaro et les victimes ont été conduites à l'hôpital de Fota pour bénéficier des soins de santé. Nos sources sur place ajoutent qu'Augustin Gahungu est une personne vivant avec le VIH Sida.

III. AUTRES FAITS RAPPORTES

Suspension d'une réunion en commune et province Rumonge

Une information parvenue à notre rédaction en date du 20 novembre 2017 indique qu'en date du 19 novembre 2017, Célestin Nitanga, administrateur de la commune Rumonge, a suspendu une réunion du parti RANAC au quartier swahili, commune et province Rumonge. Les membres de ce parti regrettent que le parti au pouvoir veuille lui seul occuper l'espace politique, les partis de l'opposition ont de la peine à exercer leurs droits politiques.

Deux personnes détenues illégalement à la prison centrale de Ngozi

En date du 23 novembre 2017, Moïse Nimubona et Antoine Nizigiyimana, détenus à la prison centrale de Ngozi, accusés de participation à l'attaque du camp militaire de Mukoni à Muyinga ont été acquittés par le TGI Muyinga il y a trois mois mais restent toujours incarcérés. Ils demandent le rétablissement de leurs droits.

Explosion d'une grenade en commune Bugendana, province Gitega

En date du 25 novembre 2017, une grenade a explosé tout près d'une position de police située à côté de la paroisse Mugeru, commune Bugendana, province Gitega. Les mobiles et les auteurs de cette attaque ne sont pas encore connus.

Deux enfants amputés de leurs mains en province Gitega

En date du 22 novembre 2017, dans la nuit, sur la colline de Karemba, commune Itaba, province Gitega, deux enfants de 5 et 9 ans ont été amputés de leurs mains gauches à l'aide des couteaux et des machettes pour avoir volé du maïs dans un champ. Ces enfants ont été attrapés par deux jeunes garçons qui étaient en train de garder ce champ. Les enfants ont été acheminés à l'hôpital Kibuye en province Gitega. Selon l'administration, les auteurs de ces actes sont tous des élèves. Dans un jugement par procédure de flagrance rendu par le TGI de Gitega, le 25 novembre 2017, dans l'après-midi, les deux auteurs ont écopé une peine de 20 ans pour le plus âgé qui a 19 ans, Shadrac Ndayikengurukiye tandis que le mineur de 15 ans, Didier Bayubahe, a écopé une peine de 4 ans. Le tribunal a exigé aux auteurs un dédommagement de 8 millions de fbu et une

amende de 300 000 fbu pour les deux. Ce procès a vu la participation du Ministre de la justice burundaise.

Politique en milieu scolaire en commune Kabezi, province Bujumbura rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 novembre 2017 indique qu'à l'ECOFO Gakungwe, commune Kabezi, province Bujumbura rural, les délégués de classe restent à l'école les mardis et vendredis sur ordre du Directeur de cet établissement. Ce dernier leur enseigne les principes du CNDD FDD, et leur dit que la composante sociale Tutsi est leur ennemi et qu'elle est la source des malheurs que le Burundi traverse. Ils leur dit également de lui montrer les membres du FNL. Ces élèves n'ont pas droit d'amener ni téléphone, ni carnet et stylo, et ceux qui s'absentent sont punis.

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des assassinats, des tortures, des arrestations arbitraires et illégales ciblés à l'endroit des présumés opposants du pouvoir du CNDD-FDD sont signalés.

Le phénomène de cadavres est également signalé dans ce bulletin.

Vu la situation continuellement grave des droits de l'homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande :

Au Gouvernement du Burundi :

- De démanteler et désarmer la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui se sont substitués aux forces de défense et de sécurité ;
- De faire respecter le code de procédure pénale pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faits par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De sanctionner des jeunes de la ligue Imbonerakure, des policiers, des agents du SNR et de l'administration impliqués dans les violations de droits de l'homme;
- De coopérer pleinement avec la CPI en vue de punir les responsables des crimes commis au Burundi.